



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 2 juin 2025

### La Ville de Saumur renouvelle son aide à la pratique sportive des jeunes

Afin de favoriser l'accès au sport pour tous, la Ville de Saumur reconduit son dispositif d'aide financière à destination des familles saumuroises. Cette mesure s'adresse aux enfants et jeunes âgés de 6 à 18 ans souhaitant s'inscrire dans une association sportive de la commune pour la saison 2025-2026.

#### Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- Être âgé de 6 à 18 ans révolus ;
- Résider à Saumur ou dans l'une de ses communes déléguées ;
- Être inscrit dans une association sportive de la Ville de Saumur, pour une nouvelle saison, avant le 31 janvier ;
- Disposer d'un quotient familial inférieur ou égal à 823 €.

#### Le montant de l'aide est modulé selon les ressources :

- 90 % du reste à charge de l'adhésion ou de la licence pour les foyers dont le quotient familial est inférieur à 605 € ;
- 50 % du reste à charge pour un quotient compris entre 605 € et 823 €.

Cette aide est cumulable avec d'autres dispositifs, dans la limite de 200 € par enfant et par année sportive.

Les familles peuvent faire leur demande en se rendant à la Maison des Associations les lundis, mardis et jeudis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00, munies d'une attestation de paiement CAF (mentionnant le quotient familial et la date de naissance des enfants) et d'un justificatif de domicile.

#### Renseignements :

Service Vie Associative et Sportive  
Maison des Associations Jean Rostand  
330 rue Emmanuel Clairefond  
02 41 83 12 85 - [sports@saumur.fr](mailto:sports@saumur.fr)

Contact presse Céline Marolleau  
Ville de Saumur et Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire  
[relationspubliques@saumur.fr](mailto:relationspubliques@saumur.fr)



Mairie de Saumur

Hôtel de Ville -CS 54030  
49408 Saumur cedex  
Tél. : 02 41 83 30 27  
[www.ville-saumur.fr](http://www.ville-saumur.fr)